

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DÉLIBÉRATION N° 2016/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

*Séance du 13 juin 2016*

L'an deux mille seize et le treize juin à 20 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, Président du CCAS.

Date de la Convocation : 03 juin 2016.

*Nombre de membres en exercice : 9 Présents : 8      Votants : 9*  
*Résultat du vote : Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0*

***Présents : VOLLE – PIQUEMAL – CROZIER – LEBRAT – BOMBRUN –  
LASCOMBE – GENDRON – ACHOUR –***

***Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mr VOLLE***

***Absents :***

*Mme CROZIER a été élue secrétaire*

**Objet : Participation au Fonds Unique Logement 2016.**

Monsieur le Président fait la lecture aux membres du C.C.A.S du courrier du 17 mai 2016 adressé par le Président du Conseil Général de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Président du Conseil Général souligne le souhait exprimé par l'Assemblée Départementale d'une mobilisation financière partenariale sur dispositif ; il sollicite ainsi les communes ou C.C.A.S quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

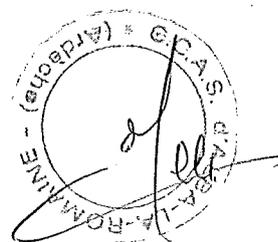
-**DÉCIDE** de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2016 sur la base de 0.35 € par habitant soit 506.45 €.

-**TRANSMET** à Mr le Préfet de l'Ardèche cette délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

-**PRÉCISE** que cette participation sera imputée au C/6281 sur les crédits prévus au Budget Primitif 2016.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 13 juin 2016.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA LE 14 juin 2016  
LE PRESIDENT  
André VOLLE



 REÇU A  
LA PREFECTURE LE  
16 JUIN 2016